

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1441

présenté par
M. Grouard et M. Pancher

ARTICLE 78 BIS B

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au 2° du I de l'article L. 541-46 du même code, après le mot : « prescriptions », sont insérés les mots : « du I ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.